



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2019DC0015

OBJET : RAM - CONCLUSION D'UNE CONVENTION 2019 AVEC SYLVIANE BORJA

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

CONSIDÉRANT que le projet éducatif prévoit des séances « dynamique naturelle de la parole » permettant d'approfondir la pratique professionnelle des assistants maternels. Cette discipline favorise l'expression des émotions de l'enfant et des assistants maternels ce qui permet d'établir une communication basée sur le mouvement et l'art.

CONSIDÉRANT que Sylviane BORJA peut assurer cette prestation et répond aux critères du groupe d'assistants maternels en termes de tarif et de disponibilité. Elle propose une approche artistique et pédagogique qui favorise la communication notamment avec les publics en situation de handicap.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer avec Sylviane BORJA, 3 chemin du Bois royal 38200 VIENNE, une convention au bénéfice des assistants maternels du Relais Assistants Maternels.

ARTICLE 2 : Les temps de « dynamique naturelle de la parole » se dérouleront du 6 au 19 mars 2019, soit sur 3 séances, aux Relais Assistants Maternels, 18 D rue des Marronniers 69960 CORBAS.

ARTICLE 3 : Le coût total maximum de cette intervention est fixé à 366,00 euros TTC, soit 348,00 € de prestation et 18,00 € de frais de déplacement. Sur présentation d'une facture conforme, un paiement sera effectué au service fait. La dépense est imputée au chapitre 011 fonction 63 compte 6188 du budget du RAM.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 4 mars 2019

Le Président, Jean-Claude TALBOT,

CONVENTION

Envoyé en préfecture le 04/03/2019

Reçu en préfecture le 04/03/2019

Publié le

ID : 069-266910413-20190304-CCAS_2019DC0015-AU

Sylviane BORJA

3 chemin du Bois Royal

38200 VIENNE

06 72 38 02 38

sylvianeborja6@gmail.com

n°siret 753 368 281 00048

Entre

Représenté par son Président
Monsieur TALBOT Jean-Claude

Objet : Séances avec la **Dynamique Naturelle de la Parole** ' La parole au bout des doigts '

Objectifs :

→ auprès des enfants :

- Favoriser l'émergence du langage en offrant une parole enrichie par une approche multi sensorielle (la Dynamique Naturelle de la Parole / DNP).
- Dans cette démarche éducative, ludique et artistique permettre de voir, sentir, toucher les éléments fondamentaux de la parole : les sons, le rythme, la musique et le sens de la parole.
- concrétiser à travers la présentation d'histoires, de comptines, de chansons les liens qui existent entre le jeu, l'art et la parole en nourrissant le ressenti, pour favoriser l'expression, le ressenti.
- découvrir les éléments de la parole :
 - les mouvements générateurs de la parole (en lien avec les mouvements articulatoires) et les massages sonores des consonnes et des voyelles
 - les traces d'articulations correspondant à ces mouvements articulatoires,
 - les images pulsées (qui représentent certains mots selon leur pulsion phonétique)
 - les vibrations des voyelles
 - les massages rythmiques

→ auprès des assistantes maternelles :

- savoir échanger sur les observations faites autour des réactions des enfants pendant la séance, ainsi que au sujet de leur propre vécu (en quoi la DNP vient réveiller des sensations, comment en parler, exprimer son propre ressenti)
- savoir souligner tout ce qui dans la démarche fait lien avec la posture adoptée dans la relation avec l'enfant
- s'approprier, ou s'inspirer des éléments de la démarche entre les séances.

Type d'activité : Exploitation d'une histoire (album), comptine ou d'un chant avec l'approche de la Dynamique Naturelle de la Parole.

Dispositif : En matinée, 2 groupes de 15 enfants en présence des Assistantes Maternelles

Dates : mercredi 6 mars ; vendredi 15 mars ; mardi 19 mars

Lieux de prestation :

- RAM de CORBAS : Les P'tits pas

18 d rue des Marronniers

69960 CORBAS

04 72 50 70 09

relais.assmat@ville-corbass.fr

Tarif :

3 ateliers de 2 séances de 1 h : 3 x (2 x 58) € = 348 €

Frais de déplacement : 3 x 6 € = 18 €

Total : 366 €

Fait en 4 exemplaires

À : CORBAS

Le :

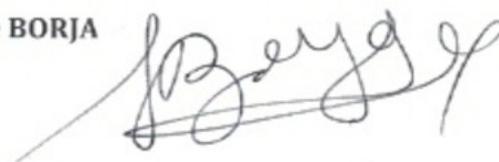
Pour le CCAS

Monsieur le Président

Jean-Claude TALBOT

L'intervenante

Sylviane BORJA



Envoyé en préfecture le 04/03/2019

Reçu en préfecture le 04/03/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20190304-CCAS_2019DC0015-AU

Envoyé en préfecture le 04/03/2019

Reçu en préfecture le 04/03/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20190304-CCAS_2019DC0015-AU